

Classes à horaires aménagés musique ou danse

Journée de présentation
et inscription aux tests d'entrée

samedi 27 février 2016

10h à 17h

Cité de la musique et de la danse

- présentation des classes instrumentales
- présentation des classes de danse
- inscription
- concerts
- cours publics
- ateliers-découverte

Votre enfant est au cours préparatoire et il a une vraie passion pour la musique ou la danse ?

Vous souhaitez l'aider à s'orienter dans cette voie exigeante.

La direction des services départementaux de l'Éducation nationale, le Conservatoire et la Ville de Strasbourg vous proposent les classes à horaires aménagés du CE1 à la 3e dans :

- quatre écoles primaires (trois pour la musique, une pour la danse) :
Centre Ville : École Saint Jean (musique) / 13 rue des Bonnes Gens
Neudorf : École du Neufeld (musique) / 1, rue du Sundgau
Cronembourg : École Gustave Doré (musique) / 175, route de Mittelhausbergen
Esplanade : École Louvois (danse) / 18 quai des Alpes
- un collège :
Collège Pasteur / Allée Colette Besson

Dans les classes à horaires aménagés, l'horaire scolaire global inclut l'enseignement au Conservatoire : dès le CE1, les élèves s'y rendent deux demi-journées par semaine durant le temps scolaire. Quelques activités et projets ont lieu hors temps scolaire.

Pour l'entrée en CE1 HA, des tests d'aptitude sont organisés les **22 et 23 avril 2016** au Conservatoire. Aucune connaissance technique préalable n'est exigée. L'avis des enseignants du CP et des directeurs d'écoles constitue également un élément essentiel de la décision d'admission.

L'inscription aux tests est à effectuer le **samedi 27 février 2016 à la Cité de la musique et de la danse** (en cas d'empêchement, le dossier sera téléchargeable à partir du 1^{er} février sur le site du Conservatoire et sur celui de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Bas-Rhin). Le dossier d'inscription, renseigné, est ensuite à remettre au directeur de l'école de votre enfant pour le 4 mars 2016. Après admission, il est prévu une participation financière des familles sous forme de droits d'inscription annuels au Conservatoire.

Informations complémentaires

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Bas-Rhin

Division des élèves (Divel)
65, avenue de la Forêt Noire
67083 Strasbourg Cedex
☎ 03 88 45 92 68
isabelle.juster@ac-strasbourg.fr

Conservatoire

Service scolarité «Horaires aménagés»

Cité de la musique et de la danse
1 place Dauphine
67076 Strasbourg Cedex
☎ 06 25 04 91 23
anne-juliette.meyer@strasbourg.eu

Les enfants musiciens ou danseurs peuvent, à tout moment de leur scolarité, être admis dans ces classes sous réserve du nombre de places disponibles, du dossier scolaire et du résultat de l'examen d'entrée au Conservatoire.



conservatoire >
STRASBOURG